

<b>Titre</b>	Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) et l'Asie et le Pacifique (BRAP) (du premier janvier au 31 décembre 2022)
<b>Document</b>	Doc. préL. No 14 <u>REV</u> de <u>février-mars</u> 2023
<b>Auteur</b>	BP
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point IV
<b>Mandat(s)</b>	s.o.
<b>Objectif</b>	Rendre compte des activités des Bureaux régionaux du Bureau Permanent en 2022
<b>Mesures à prendre</b>	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Annexes</b>	Annexe I : Informations générales ( <i>en anglais uniquement</i> ) Annexe II : Rapport du BRAP ( <i>en anglais uniquement</i> ) Annexe III : Rapport du BRALC ( <i>en anglais uniquement</i> )
<b>Document(s) connexe(s)</b>	s.o.

## Table des matières

I.	Introduction et objectifs stratégiques .....	1
II.	Travaux et avancées dans la réalisation des objectifs stratégiques .....	2
A.	Promouvoir l'universalité de la HCCH en sensibilisant davantage les États et les autres parties prenantes des régions à la HCCH, aux instruments de la HCCH et à leurs avantages, ainsi qu'au droit international privé.....	2
1.	BRAP .....	2
2.	BRALC.....	3
B.	Promouvoir l'inclusivité de la HCCH en soutenant la participation active des États et des autres parties prenantes des régions à ses travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance.....	4
1.	BRAP .....	4
2.	BRALC.....	5
C.	Aider les États situés dans ces régions à mettre en œuvre et à faire fonctionner correctement les instruments de la HCCH, notamment en leur offrant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés.....	7
1.	BRAP .....	7
2.	BRALC.....	7
III.	Principaux projets et initiatives à venir .....	8
A.	BRAP .....	8
B.	BRALC .....	8
IV.	Proposition soumise au CAGP .....	9
	Annexe I : Background Information .....	12
	Annexe II : Report on the Activities of the Regional Office for Asia and the Pacific (ROAP).....	13
A.	Projects and activities.....	13
	Annexe III : Report on the Activities of the Regional Office for Latin America and the Caribbean (ROLAC) .....	14
A.	Projects and activities.....	14

# Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) et l'Asie et le Pacifique (BRAP) (du premier janvier au 31 décembre 2022)

## I. Introduction et objectifs stratégiques

- 1 Le Bureau Permanent (BP) de la HCCH compte actuellement deux Bureaux régionaux : le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC), et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)<sup>1</sup>. Les Bureaux régionaux visent à renforcer l'universalité et l'inclusivité de la HCCH ainsi qu'à accroître la visibilité, les compétences et la pertinence de la HCCH dans une région donnée<sup>2</sup>. Outre leurs vastes activités au sein de leurs régions respectives, le Représentant et les Collaborateurs du BRAP apportent un soutien substantiel à la Division Contentieux transnational, tandis que le Représentant et les Collaborateurs du BRALC apportent un soutien substantiel à la Division Droit international de la famille et de la protection des enfants.
- 2 Si les programmes respectifs de travail du BRAP et du BRALC présentent un certain degré de variation<sup>3</sup>, tous deux sont conçus pour contribuer aux objectifs stratégiques suivants :
  - a. Promouvoir l'universalité de la HCCH en sensibilisant davantage les États et les autres parties prenantes des régions à la HCCH, aux instruments de la HCCH et à leurs avantages, ainsi qu'au droit international privé.
  - b. Promouvoir l'inclusivité de la HCCH en soutenant la participation active des États et des autres parties prenantes des régions à ses travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance.
  - c. Aider les États situés dans ces régions à mettre en œuvre et à faire fonctionner correctement les instruments de la HCCH, notamment en leur offrant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés.
- 3 Le BRALC est dirigé par un Représentant, qui est assisté par une Coordinatrice juridique et du bureau à temps partiel. Le Gouvernement argentin continue d'assumer les frais de location et de fonctionnement du BRALC. Quant au budget annuel de déplacement du bureau, il est couvert par une contribution volontaire du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Les salaires des deux membres du personnel de BRALC sont entièrement couverts par le Budget de la HCCH.
- 4 Le BRAP est dirigé par un Représentant qui est assisté par un Collaborateur juridique et un Chef de bureau. Tous les frais afférents au BRAP, y compris les salaires et les déplacements, sont couverts exclusivement par le soutien apporté par la République populaire de Chine. En novembre 2022, le Gouvernement de la République populaire de Chine a annoncé une nouvelle contribution volontaire pour soutenir le fonctionnement du BRAP de 2024 à 2026.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le BRAP et le BRALC, veuillez consulter l'annexe I : informations générales (en anglais uniquement).

<sup>2</sup> Consultez le Règlement de la HCCH pour la mise en place des Bureaux régionaux (« Règlement »). Le Règlement « ne s'applique pas rétroactivement aux Bureaux régionaux déjà existants » (voir paragraphe 2) et ne s'applique donc ni au BRAP ni au BRALC. Cependant, le paragraphe 3(a) du Règlement fournit une liste d'objectifs et de résultats représentatifs des futurs Bureaux régionaux, laquelle s'inspire et reflète le travail actuellement entrepris par le BRAP et le BRALC.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur les objectifs spécifiques confiés au BRAP et au BRALC lors de leur création, veuillez consulter le Doc. info. No 2 du CAGP 2012 (« Proposition de création d'un Bureau régional Asie-Pacifique de la Conférence de La Haye de droit international privé dans la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine » et l'Accord de siège conclu entre la République argentine et la HCCH, disponible sur le site web de la HCCH à l'adresse [www.hcch.net](http://www.hcch.net) sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique » puis « Archives 2000-2022 ».

## II. Travaux et avancées dans la réalisation des objectifs stratégiques

### A. Promouvoir l'universalité de la HCCH en sensibilisant davantage les États et les autres parties prenantes des régions à la HCCH, aux instruments de la HCCH et à leurs avantages, ainsi qu'au droit international privé

#### 1. BRAP

- 5 Au cours des trois dernières années, le nombre de Membres de la HCCH et de Parties contractantes d'Asie et du Pacifique a augmenté légèrement, mais régulièrement<sup>4</sup>. Parallèlement, le manque d'expertise en matière de droit international privé dans la plupart des États de la région, ainsi que la méconnaissance du rôle de la HCCH et de ses Conventions, restent des obstacles à leur participation. Pour y remédier, le BRAP continue de jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation des États et des autres parties prenantes de la région à la HCCH, à ses instruments et au droit international privé de façon générale.
- 6 L'organisation de la semaine Asie-Pacifique 2022 de la HCCH, qui s'est déroulée à Manille (Philippines) a marqué un temps fort de l'année en termes de sensibilisation générale. Après une pause de cinq ans, le retour de la conférence a permis à la HCCH de dialoguer avec les parties prenantes de toute la région au sein d'un même événement. La participation de représentants d'États bien au fait des travaux de la HCCH a largement contribué au succès de l'événement ; ils étaient en effet désireux de partager leur vision de certains des instruments et des Conventions les plus importants de la HCCH et défendre une large diffusion dans la région. À cet égard, la conférence a démontré, une fois de plus, le rôle essentiel que les Membres de la HCCH jouent dans la promotion active des Conventions et instruments de la HCCH dans le cadre de leur politique étrangère nationale et de leurs programmes de développement économique, y compris au niveau régional. Le BP a été sollicité pour accueillir la semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH et espère que ces projets pourront être finalisés. Le BP continue d'étudier la possibilité d'organiser en parallèle des réunions, des conférences ou des activités similaires plus petites et ciblées dans des sous-régions spécifiques qui sont actuellement relativement sous-représentées dans ses travaux. Il invite également les États désireux d'assumer le rôle d'hôtes ou de co-organisateurs à manifester leur intérêt.
- 7 Outre ses activités générales de sensibilisation, le BRAP s'est efforcé de promouvoir des Conventions ou groupes de Conventions spécifiques de la HCCH auprès de publics ciblés en organisant et en participant à diverses conférences et séminaires. Par exemple, en novembre 2022, le BRAP a accueilli l'atelier « Les Conventions de la HCCH facilitant les litiges transnationaux en matière civile ou commerciale », en partenariat avec le ministère de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong. Puis, en mars 2022, il a contribué à l'organisation du webinaire « La HCCH et la Convention Apostille : étudier les avantages pour les membres de l'AALCO », co-organisé par la HCCH et l'*Asian-African Legal Consultative Organization (AALCO)*, avec la participation de plus de 70 représentants des États membres de l'AALCO.
- 8 La collaboration actuelle de la HCCH avec l'AALCO illustre les nombreux avantages qui peuvent naître de la mobilisation de synergies avec d'autres organisations intergouvernementales actives dans la région, et la pertinence des approches multilatérales pour la promotion de la HCCH et de ses Conventions. À ce titre, le BRAP continue d'étudier les possibilités de coopération avec d'autres organisations intergouvernementales actives dans la région, en particulier, à court terme, avec la CNUDCI et UNIDROIT (sur l'économie numérique et le règlement des litiges en ligne (RLL)), l'AALCO

---

<sup>4</sup> Depuis janvier 2020, la HCCH a accueilli trois nouveaux Membres et 11 nouvelles Parties contractantes de la région. De plus, en 2022, l'Arabie Saoudite et le Pakistan ont adhéré à la Convention Apostille de 1961, et les Philippines ont ratifié la Convention Recouvrement des aliments de 2007.

(sur l'arbitrage et d'autres modes alternatifs de résolution des différends), l'APEC (sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et le RLL), et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (suite à la participation de la HCCH au Forum juridique de l'ASEAN 2022). Le BP invite les États membres de la HCCH, en particulier les États membres d'autres organisations intergouvernementales actives dans la région, à contacter le BRAP s'ils souhaitent partager des idées et des recommandations à cet égard, et se présenter aux fonctionnaires compétents.

- 9 Enfin, au quotidien, le BRAP poursuit ses actions visant à informer et à accompagner les États désireux d'adhérer à la HCCH ou de devenir Partie contractante d'une Convention de la HCCH. Au cours des derniers mois, plusieurs États de la région Asie-Pacifique ont manifesté leur intérêt et / ou déposé des demandes à cet égard. Par exemple, le BRAP entretient un dialogue permanent avec les Gouvernements de Malaisie et de Thaïlande concernant leur éventuelle adhésion à la Convention Apostille de 1961.

## 2. BRALC

- 10 Le BRALC poursuit son action auprès des États d'Amérique latine et des Caraïbes afin de les encourager et de les accompagner dans leur processus d'adhésion à l'Organisation, et ce dans l'objectif final de promouvoir l'universalité de la HCCH. Au cours de l'année 2022, le BRALC a réalisé des missions en Bolivie et à Trinité-et-Tobago (deux États qui ne sont pas encore Membres, mais qui ont manifesté leur intérêt à rejoindre l'Organisation) ainsi qu'en Colombie (un État en passe de devenir Membre). Lors de deux de ces missions (en Bolivie et en Colombie), le Secrétaire général, accompagné du Représentant, a rencontré des responsables gouvernementaux majeurs. Ces visites ont été l'occasion pour le BP d'expliquer en détail les avantages et les implications que représente une adhésion à la HCCH pour ces États auprès de leurs autorités compétentes. Elles ont insufflé un nouvel élan à leurs processus respectifs d'adhésion et devraient aboutir à de nouveaux développements dans un avenir proche.
- 11 Le BRALC continue d'offrir un accompagnement sur mesure aux nouveaux Membres de l'Organisation issus de toute l'Amérique latine et des Caraïbes, afin de garantir une intégration en douceur et une participation active aux travaux de l'Organisation. En 2022, par exemple, le Représentant du BRALC s'est rendu au Honduras et au Salvador, deux États récemment devenus Membres de la HCCH. Il a pu y rencontrer des représentants des ministères des Affaires étrangères respectifs et d'autres autorités compétentes afin d'aider à la création et au fonctionnement de leurs Organes nationaux respectifs.
- 12 La capacité des États à adhérer aux Conventions de la HCCH et à participer aux travaux de la HCCH est en partie conditionnée par le niveau de visibilité et de développement du droit international privé, qui varie considérablement en Amérique latine et dans les Caraïbes. C'est pourquoi le BRALC a activement encouragé l'essor du secteur universitaire dans la région, afin de faciliter le développement du droit international privé et de susciter l'intérêt des parties prenantes pour les travaux et les instruments de la HCCH.
- 13 À cet égard, il convient de souligner qu'en 2022, le BRALC a lancé un réseau d'associations de droit international privé en Amérique latine. Ces associations prévoient de se réunir régulièrement afin de favoriser la coordination de leurs programmes respectifs d'activités. Le BRALC encouragera également la participation aux séminaires et événements de droit international privé des universitaires des États de la région, en particulier des États qui ne disposent pas d'associations universitaires pertinentes ou dont le niveau de développement en matière de droit international privé est faible.
- 14 La coopération permanente du BRALC avec l'Association américaine de droit international privé (ASADIP) représente une autre ressource importante pour la promotion du droit international privé, et par la même occasion, de la HCCH et de ses Conventions, à travers l'Amérique latine et les

Caraïbes<sup>5</sup>. Comme les années précédentes, le BRALC a participé à la conférence annuelle de l'ASADIP. À cette occasion, son Représentant est intervenu lors d'une table ronde portant sur « Les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et le rôle du droit international privé », mettant en lumière le rôle important du droit international privé dans l'avancement de plusieurs des ODD de l'ONU.

- 15 Outre les diverses organisations mentionnées ci-dessus, il existe dans la région de multiples organisations intergouvernementales et ONG qui font autorité dans des domaines relevant du mandat de la HCCH. Elles pourraient donc jouer un rôle important dans la sensibilisation des décideurs de la région aux avantages que représente l'adhésion à des instruments spécifiques de la HCCH. Le BRALC a notamment engagé un dialogue fructueux avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le cadre de la protection internationale des enfants ; avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre des enfants non accompagnés ; et avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) dans les domaines de la coopération et de l'intégration juridiques internationales.
- 16 Enfin, le BRALC continue de consolider la notoriété de la HCCH auprès des hispanophones de la région et au-delà, par la diffusion de contenus en langue espagnole. Tout au long de l'année 2022, le BRALC a organisé la traduction en espagnol de publications et de documents majeurs rédigés par la HCCH, et a coordonné l'expansion du contenu en espagnol de la base de données relative à l'enlèvement international d'enfants (INCADAT), en étroite collaboration avec l'Université Belgrano et l'Université catholique pontificale d'Argentine.

## **B. Promouvoir l'inclusivité de la HCCH en soutenant la participation active des États et des autres parties prenantes des régions à ses travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance**

### **1. BRAP**

- 17 Le BRAP poursuit la promotion de la participation active de la région Asie-Pacifique à chaque étape des travaux normatifs de la HCCH. Pour ce faire, il sert tout d'abord de source directe d'information pour les parties intéressées sur l'état d'avancement des travaux normatifs menés à la HCCH, et a répondu, par exemple, aux demandes de renseignements des universités de la République populaire de Chine et du Japon en 2022. Cette action est facilitée par l'implication directe du BRAP dans de nombreux projets normatifs de la HCCH, tels que, tout récemment, le projet sur la compétence et le projet sur l'économie numérique.
- 18 Deuxièmement, le BRAP est à l'écoute des idées et des préoccupations émanant de la région pour s'assurer qu'elles sont correctement communiquées et prises en compte dans le cadre des travaux normatifs de la HCCH. Par exemple, en 2022, le BRAP a pris part à des discussions avec plusieurs universités, associations et missions diplomatiques de la région afin d'obtenir leur contribution au projet sur la compétence. Les actions menées par le BRAP pour faire entendre la voix de la région au sein de la HCCH sont pertinentes non seulement pour les projets normatifs existants, mais aussi pour définir les futurs travaux normatifs. Le BRAP suit de près les développements régionaux afin d'identifier les besoins pratiques auxquels pourraient répondre de nouvelles solutions en matière de droit international privé. Il surveille également les initiatives régionales visant à développer

---

<sup>5</sup> Certains membres de l'ASADIP représentent leurs États respectifs au sein des Groupes d'experts et de travail de la HCCH (entre autres : Groupe d'experts sur la maternité de substitution, Prof. Nieve Rubaja pour l'Argentine et Prof. Mercedes Albornoz pour le Mexique ; Groupe de travail sur la compétence, Juan José Cerdeira pour l'Argentine et Marcelo De Nardi et Fabricio Polido pour le Brésil) et ils ont participé en tant qu'intervenants à la Conférence CODIFI (Prof. Lauro Gama du Brésil et Geneviève Saumier du Canada). En outre, l'ASADIP a rejoint en tant qu'observateur la réunion de la Commission spéciale (CS) de juillet 2022 sur la Convention Adoption de 1993, faisant ainsi entendre la voix du secteur universitaire au sein du forum mondial.



davantage le droit international privé pertinent pour la HCCH, aidé en cela par son vaste réseau de contacts et sa participation à un large éventail de forums. La participation du BRAP à la réunion en ligne sur les Principes asiatiques de droit international privé, organisée par l'Association asiatique de droit international privé en mai 2022, en est un exemple. Au cours de celle-ci, le Représentant régional a discuté des moyens permettant de mieux faire entendre la voix de la région au sein de la HCCH. Citons également la participation du BRAP à la conférence annuelle de l'Académie asiatique de droit international privé, qui s'est tenue en décembre 2022, au cours de laquelle le Représentant régional a prononcé un discours sur le concept de Principes asiatiques de droit international privé.

- 19 Enfin, le BRAP favorise également la participation de la région aux projets, activités et événements organisés par la HCCH dans le cadre de ses travaux normatifs. En 2022, le BRAP a contribué à l'organisation de la Conférence CODIFI, en encourageant notamment l'intervention d'experts de la région sur des sujets pertinents pour le projet d'économie numérique.
- 20 Parallèlement à ses travaux normatifs, le BRAP poursuit son action en faveur de l'implication des États et autres parties prenantes de la région dans le cadre des activités de la HCCH visant à promouvoir l'efficacité et la pertinence constantes des Conventions et instruments existants de celle-ci. Il s'est notamment associé à des parties prenantes régionales pour organiser des ateliers visant à améliorer le fonctionnement pratique des Conventions de la HCCH : par exemple, en collaboration avec le ministère de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong pour l'organisation d'un atelier sur les Conventions de la HCCH relatives aux litiges transnationaux en matière civile ou commerciale, ou avec l'*Asian Business Law Institute* (ABLI) pour l'organisation d'un webinaire sur la Convention Élection de for de 2005 et la Convention Jugements de 2019.

## 2. BRALC

- 21 Soutenir la participation active de l'Amérique latine et des Caraïbes aux travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance actuellement menés par la HCCH reste une priorité pour le BRALC.
- 22 Sa collaboration avec les Organes nationaux et les Autorités centrales, interlocuteurs directs de la HCCH auprès des États de la région, est essentielle à cet égard. Tout au long de l'année 2022, le BRALC a poursuivi son assistance aux États dans la mise en place ou l'amélioration du fonctionnement de ces entités (entre autres au Honduras, au Salvador, en Équateur et en Bolivie). Bien que leurs rôles diffèrent, les Organes nationaux et les Autorités centrales font face à de nombreux défis communs en matière de priorisation, de ressources et d'expertise, manquant souvent des ressources humaines nécessaires à l'apport de contributions significatives aux travaux de la HCCH (par ex., répondre aux questionnaires, analyser les Documents préliminaires, participer à des Groupes d'experts ou de travail, évaluer l'incorporation de nouvelles Conventions, les mettre en œuvre, etc.). Par conséquent, certains États ont sollicité le soutien du milieu universitaire en faisant appel à des professeurs de droit international privé (par ex., l'Argentine, le Mexique et le Paraguay) ou à des stagiaires (par ex., l'Argentine). Ces pratiques ont le double avantage de profiter de la riche expertise de la communauté universitaire tout en diminuant la pression sur les ressources des institutions publiques. Le BRALC a sensibilisé les autorités qui font état de limitations dans le suivi des travaux de la HCCH à cette pratique et l'a rendue plus efficace grâce à son vaste réseau de contacts auprès des associations académiques et des universitaires intéressés par des informations et / ou des contributions aux travaux de la HCCH.
- 23 Le BRALC poursuit son action en faveur de la participation active des États et des autres parties prenantes de la région aux travaux normatifs de la HCCH. À cet égard, la collaboration avec l'Organisation des États américains (OEA) a offert un cadre utile pour veiller à ce que les préoccupations régionales puissent être correctement identifiées et communiquées. Cela aidera à les prendre en considération dans les travaux et discussions en cours au sein des deux

organisations. En parallèle, cela évite la duplication des efforts et favorise l'harmonie dans le développement du droit international privé sur le continent.

- 24 Parmi les exemples les plus marquants, citons la participation du BRALC aux discussions en cours au sein de l'OEA sur la reprise de la codification et le développement progressif du droit international privé au niveau régional, ainsi que la participation des deux organisations à la « Réunion des forums internationaux sur le droit international privé » de l'ASADIP. En septembre 2022, le BRALC et le Département de droit international de l'Organisation des États américains (OEA) ont organisé une réunion conjointe avec les conseillers juridiques sur le droit international privé des États membres de l'OEA. Elle a été l'occasion d'une discussion ouverte sur les stratégies permettant de tirer parti de la complémentarité entre la codification aux niveaux régional et mondial, ainsi qu'entre les différents acteurs des centres de liaison en droit international privé de l'OEA et les Organes nationaux et Autorités centrales de la HCCH, où il existe un important degré de convergence.
- 25 Plus généralement, la capacité du BRALC à communiquer efficacement avec les parties prenantes concernées dans la région continue d'être un atout majeur dans la conduite des projets normatifs. Son rôle à cet égard est multiple : il peut faciliter la participation des experts de la région et répondre à leurs questions logistiques, aider à identifier les intervenants pour une conférence spécifique ou transmettre les commentaires ou préoccupations aux responsables du projet concerné. Lors de ses visites dans les États de la région, le Représentant informe les autorités compétentes de la progression des projets et fournit des informations supplémentaires si cela présente un intérêt particulier.
- 26 Parallèlement à ses travaux normatifs, le BRALC poursuit son action en faveur de l'implication des États et autres parties prenantes de la région dans les activités de la HCCH visant à promouvoir l'efficacité et la pertinence constantes des Conventions et instruments existants de celle-ci.
- 27 À cette fin, le BRALC a activement encouragé et soutenu la participation des États de la région aux différents organes de la HCCH chargés de diriger ses travaux non normatifs. Cela comprend les réunions de la Commission spéciale (CS) sur la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et le Protocole Obligations alimentaires de 2007 (15 États), la CS sur la Convention Adoption de 1993 (19 États), la CS sur la Protection des adultes de 2000 (4 États), le Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments (2 États) et le Groupe de travail sur la coopération administrative (3 États). En ce qui concerne les réunions de CS tenues en 2022, il s'agit notamment d'organiser les réunions préparatoires aux CS sur les Conventions Recouvrement des aliments de 2007 et Adoption internationale de 1993, ainsi que d'encourager les réponses aux questionnaires sur le fonctionnement pratique des instruments pertinents diffusés avant les réunions. Pour les Groupes de travail et d'experts, il a fallu apporter des informations en réponse aux demandes des Organes nationaux et des experts intéressés, et encourager la participation de la région en donnant suite au questionnaire diffusé afin de préparer la réunion du Groupe d'experts du 13 au 15 février 2023 sur les transferts internationaux d'aliments.
- 28 Enfin, le BRALC poursuit son action en faveur de l'implication des États et des autres parties prenantes de la région dans les questions de gouvernance, notamment en organisant des réunions préparatoires pour les organes nationaux de la région avant chaque réunion du CAGP, qui, en plus de servir de source d'information sur la réunion elle-même, offrent aux États la possibilité de coordonner leurs positions et d'identifier des intérêts communs. Cela a permis, entre autres, de mieux définir les intérêts régionaux au niveau du CAGP sur des questions clés telles que l'élection du nouveau Président (le professeur Marcelo De Nardi, Brésil), premier Président originaire d'Amérique latine, et l'adoption éventuelle de l'espagnol comme langue officielle de la HCCH.



## **C. Aider les États situés dans ces régions à mettre en œuvre et à faire fonctionner correctement les instruments de la HCCH, notamment en leur offrant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés**

### **1. BRAP**

- 29 Le BRAP contribue à la promotion de la mise en œuvre et du fonctionnement adéquats des instruments de la HCCH en Asie et dans le Pacifique, en assurant la liaison avec les gouvernements et les autres acteurs clés de la région.
- 30 Il le fait, tout d'abord, en agissant comme un interlocuteur direct pour les États qui recherchent des informations et des conseils sur les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre et de fonctionnement des Conventions HCCH. À cet égard, le BRAP répond régulièrement aux demandes quotidiennes des Organes nationaux, des Autorités centrales ou compétentes, et d'autres entités publiques, par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen. Grâce à ces échanges réguliers avec les gouvernements de toute la région, le BRAP est en mesure de repérer les problèmes et les défis qui se posent dans la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de la HCCH. Il s'assure également que ces derniers peuvent alimenter les futurs travaux menés par le BP, les CS et les Groupes de travail / d'experts compétents de la HCCH.
- 31 Deuxièmement, le BRAP accompagne les États en cours d'adhésion aux Conventions de la HCCH dans la préparation de leur entrée en vigueur. Il peut s'agir de conseils sur les étapes requises pour ratifier l'instrument ou y adhérer, d'une aide à la rédaction de la législation de mise en œuvre ou de conseils sur la mise en place d'une Autorité centrale ou compétente performante. Par exemple, en 2022, le BRAP a aidé les Philippines à préparer l'entrée en vigueur de la Convention Notification 1965. Il a aussi aidé [Singapour l'Indonésie](#) dans le processus d'adhésion à la Convention Apostille de 1961 et dans les préparatifs de son entrée en vigueur. L'assistance du BRAP à cet égard pourrait également être sollicitée par des États qui évaluent la possibilité d'adhérer à une Convention spécifique, et qui pourraient avoir des questions ou des inquiétudes concernant des aspects spécifiques de sa mise en œuvre et de son fonctionnement futurs. Par exemple, en août 2022, le BRAP a tenu une réunion virtuelle avec des fonctionnaires malaisiens pour discuter d'une éventuelle adhésion à la Convention Apostille de 1961, et notamment des difficultés éventuelles dans le cadre de sa mise en œuvre.
- 32 Troisièmement, le BRAP facilite l'organisation de formations ou de séminaires destinés aux juges, praticiens, fonctionnaires gouvernementaux et autres professionnels directement impliqués dans le fonctionnement quotidien des Conventions et instruments de la HCCH, dans le but de promouvoir une application efficace et uniforme de ceux-ci dans le monde entier. À titre d'exemple, en 2022, le BRAP a aidé à l'organisation d'un webinaire sur les Conventions Élection de for de 2005 et Jugements de 2019. Il a permis de dresser un aperçu des principales caractéristiques de ces Conventions, d'analyser les problématiques liées à leur mise en œuvre et à leur fonctionnement, et d'illustrer leur complémentarité dans la pratique.

### **2. BRALC**

- 33 Au cours de l'année 2022, le BRALC a continué à répondre aux demandes et aux requêtes des fonctionnaires de la région et d'autres États parties aux Conventions de la HCCH. Les relations de travail étroites du BRALC avec les acteurs de la région créent une confiance nécessaire pour aborder les questions pratiques et théoriques les plus diverses, notamment celles visant à simplifier les communications entre les différentes Autorités centrales et les membres du Réseau international de juges de La Haye (RIJH). Tous les jours, des agents des Organes nationaux, des Autorités centrales, des juges du RIJH, des procureurs, des défenseurs des droits, des diplomates, des législateurs et des universitaires s'adressent au Bureau régional pour obtenir des informations

sur l'interprétation, la mise en œuvre ou le fonctionnement des instruments de la HCCH. Certaines de ces demandes sont traitées en personne lors des missions, mais la plupart d'entre elles sont transmises par courrier électronique, WhatsApp ou par vidéoconférence.

- 34 Le BRALC a également poursuivi dans la région ses travaux de suivi sur le fonctionnement pratique des instruments de la HCCH en identifiant les bonnes pratiques ainsi que les difficultés qui exigent que des mesures soient prises. Les missions du BRALC, sa participation et l'organisation de formations (à distance et en personne) ont permis d'identifier les difficultés et les bonnes pratiques de mise en œuvre et de fonctionnement des Conventions HCCH, de promouvoir les instruments HCCH auprès des acteurs concernés ainsi que de fournir des services et une assistance post-conventionnels.
- 35 En termes pratiques, le rôle du BRALC dans la mise à disposition d'informations et d'assistance a un impact concret sur la compréhension, l'application et le fonctionnement des Conventions et instruments de la HCCH dans toute la région. Il contribue également à la fonction de surveillance exercée par le BP.

### **III. Principaux projets et initiatives à venir**

#### **A. BRAP**

- 36 En plus de son programme de travail régulier, voici quelques-uns des domaines prioritaires auxquels le BRAP entend consacrer une attention particulière en 2023.
- 37 Au fil de l'année, le BRAP développera davantage son programme d'événements, en tirant parti, à cette fin, des avantages uniques de Hong Kong en termes d'emplacement stratégique et de connectivité. À l'heure actuelle, les principaux événements prévus pour 2023 sont un webinaire sur la Convention Apostille de 1961 (février 2023) ; la Semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH (provisoirement prévue pour septembre 2023) ; et une Conférence sur le 130<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH et la Convention Jugements de 2019, co-organisée par le ministère de la Justice de la RAS de Hong Kong (septembre 2023).
- 38 Le Représentant du BRAP a l'intention de rendre visite, tout au long de l'année 2023, aux Consuls généraux des États de la région, basés dans la RAS de Hong Kong, afin de poursuivre les échanges de points de vue sur les sujets liés à la HCCH et à ses Conventions. Dans le même temps, le BRAP continuera à promouvoir activement la HCCH en vue d'encourager les États de la région à devenir Membres.
- 39 En 2023, le BRAP publiera de nouveaux numéros de son bulletin d'information lancé récemment et destiné aux responsables gouvernementaux, aux juges, aux avocats et aux universitaires de la région, et en particulier aux Consuls généraux de la RAS de Hong Kong. Il apportera également de nouvelles améliorations à sa brochure et étendra son utilisation dans le cadre de ses activités de promotion.
- 40 Enfin, le BRAP continuera à entretenir des relations de travail plus étroites avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales, ainsi qu'avec des universités, dans la région, notamment la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'ASEAN, l'UNICEF, l'Académie internationale de droit comparé (AIDC), l'Académie asiatique de droit international (AAIL) et l'AALCO.

#### **B. BRALC**

- 41 En plus de son programme de travail régulier, voici quelques-uns des domaines prioritaires auxquels le BRALC entend consacrer une attention particulière en 2023.

- 42 Le BRALC continuera de souligner le rôle du droit international privé dans le renforcement des droits de l'homme et l'accès à la justice, afin d'obtenir un soutien politique en faveur du droit international privé et de son développement. Pour ce faire, le BRALC continuera à collaborer étroitement avec le Département de droit international de l'OEA, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. Le BRALC continue également de faire le lien entre la promotion des instruments de la HCCH et la mise en œuvre de la Cible 16.3 de l'Agenda 2030 des Nations Unies et d'organiser, en partenariat avec le Département de droit international de l'OEA, la réunion annuelle des conseillers juridiques des Amériques.
- 43 Le BRALC a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à remédier au manque de sensibilisation et d'expertise en matière de droit international privé grâce au renforcement de la coopération entre les secteurs public et universitaire. Le BRALC continuera, par le biais de ces initiatives et de nouvelles, à impliquer le secteur privé dans la promotion et le développement du travail de la HCCH (par ex., les avocats, les autres associations professionnelles et les organisations non gouvernementales), à soutenir le travail de l'ASADIP et des associations nationales de droit international privé, et à promouvoir la mise en réseau dans le domaine.
- 44 Le BRALC se concentrera sur la promotion de réunions interinstitutionnelles destinées à évaluer et à adopter les instruments de la HCCH. L'objectif est d'améliorer la coordination entre les agences gouvernementales et les parties prenantes nationales, afin de faciliter l'incorporation et la mise en œuvre des Conventions de la HCCH.
- 45 En outre, le BRALC continuera à aider les parties prenantes concernées à assurer la mise en œuvre et le bon fonctionnement des Conventions HCCH en partenariat avec d'autres Membres et avec des institutions telles que l'UNICEF, l'Institut interaméricain de l'enfance, la Conférence des ministres de la Justice des pays ibéro-américains (COMJIB), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le SICA, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et d'autres organisations régionales pertinentes. Le BRALC continuera à étudier les possibilités de formations en ligne, à soutenir le développement d'INCADAT, et à faciliter la participation des États de la région aux réunions de CS prévues pour l'année à venir.
- 46 Par ailleurs, le BRALC intensifiera son engagement auprès des États des Caraïbes, en particulier par le biais d'une assistance à la mise en œuvre des instruments de la HCCH, ainsi que par la recherche d'éventuelles activités conjointes avec la Cour de justice des Caraïbes et la CARICOM.

#### **IV. Proposition soumise au CAGP**

- 47 Le BP propose les Conclusions et Décisions suivantes :

Le CAGP accueille favorablement les rapports des Bureaux régionaux et reconnaît les services qu'ils continuent à fournir aux Membres de la HCCH. Le CAGP en outre :

- a. Encourage les Membres à apporter un soutien concret à la mise en œuvre des activités et des objectifs des Bureaux régionaux, y compris, par exemple, sous forme de contributions volontaires, de détachements, d'informations, de traductions, de présentations, ou autres ;
- b. Invite les États des régions concernées qui envisagent actuellement la possibilité de devenir Partie à une ou plusieurs Conventions de la HCCH, ou de devenir Membres de la HCCH, à contacter leur Bureau régional respectif. Ils pourront ainsi bénéficier d'une assistance tout au long des phases d'évaluation, de mise en œuvre et/ou d'incorporation, en leur présentant notamment des États ayant déjà mis en œuvre les Conventions concernées ou ayant suivi le processus d'adhésion ;
- c. Invite les Organes nationaux et les Autorités centrales des régions concernées faisant actuellement face à des difficultés dans le suivi des travaux de la HCCH et dans

l'accomplissement de leurs tâches en raison de ressources humaines limitées, à envisager la possibilité de faire appel au secteur universitaire et, à cette fin, à contacter leur Bureau régional respectif pour qu'il leur présente des États désireux de partager leurs expériences à cet égard ; et

- d. Invite les Membres d'Amérique latine et des Caraïbes qui envisagent actuellement de désigner des centres de liaison en droit international privé de l'OEA à considérer la sélection, à cette fin, d'organismes déjà désignés comme Organes nationaux de la HCCH.

## **ANNEXES**

## Annexe I : Informations générales (en anglais uniquement)

1. Regional Offices (ROs) comprise an essential part of the Permanent Bureau (PB). They are established to strengthen the HCCH's inclusiveness and to increase the HCCH's visibility, capability, and relevance within a particular region. A key objective of the ROs is to promote the HCCH and its Conventions by increasing the visibility of the HCCH, awareness of the value of the Membership of the HCCH, and cognisance of the usefulness of HCCH Conventions to the region, with a view to attracting more States in the region to become Members of the HCCH and Parties to HCCH Conventions. The ROs also provide training programmes, promotion, advice, and coordination of, and participation in, relevant regional events and meetings. Better understanding of HCCH Conventions by States Parties in the respective regions facilitates the development of good practice and consistent interpretation, which in turn contribute to the successful proper operation of HCCH Conventions to the benefit of all States Parties. The HCCH currently has two ROs: the Regional Office for Latin America and the Caribbean (ROLAC) and the Regional Office for Asia and the Pacific (ROAP).
2. In 2005, the PB established a Special Programme for Latin American States in response to requests for expansion of the work of the HCCH in Latin America. Due to the Special Programme's success, and with the generous support of the Argentinian Government, an RO of the PB for Latin America was later established in Buenos Aires, Argentina. In 2017, the Council on General Affairs and Policy (CGAP) approved the extension of the RO's geographical reach to include the Caribbean and, in doing so, approved the RO's corresponding name change. In 2021, the premises of the RO were relocated to a new building, again with the support of the Government of Argentina.
3. Le BRALC est dirigé par un Représentant, qui est assisté par une Coordinatrice juridique et du bureau à temps partiel. Mr Ignacio Goicoechea has served as Representative of ROLAC since its establishment. Ms Florencia Castro is ROLAC's Legal and Office Coordinator and supports the Representative by performing legal and administrative tasks. In 2022 ROLAC welcomed 12 translation interns and three international relations interns and, to further strengthen its internship programme, signed a new Memorandum of Understanding with the Universidad Católica Argentina governing the conduct of translation internships. Le Gouvernement argentin continue de financer les frais de location et de fonctionnement du BRALC. Quant au budget annuel de déplacement du bureau, il est couvert par une contribution volontaire du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Les salaires des deux membres du personnel de BRALC sont entièrement couverts par le budget de la HCCH.
4. ROAP was established in 2012 in the Hong Kong Special Administrative Region (SAR) of the People's Republic of China. In October 2020, ROAP relocated to new premises, generously provided by the Government of the Hong Kong SAR. Together with other legal organisations and the Department of Justice, the new office forms part of an international legal hub in Hong Kong's central business district.
5. ROAP is headed by the Representative for Asia and the Pacific, who is supported by a Legal Officer and an Office Manager. On 1 August 2020, Professor Yun Zhao became the fourth ROAP Representative. Ms Alix Ng has held the position of Office Manager since ROAP's establishment. Mr Levi Gao joined ROAP in August 2020 as Legal Officer seconded from the Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China. In 2022, ROAP welcomed three legal interns. Human resources costs for ROAP are covered exclusively through the support provided by the Government of the People's Republic of China. En novembre 2022, le Gouvernement de la République populaire de Chine a annoncé une nouvelle contribution volontaire pour soutenir le fonctionnement du BRAP de 2024 à 2026.



## Annexe II : Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) (en anglais uniquement)

### A. Projects and activities

#### *Transnational Litigation and Apostille*

1. In relation to the HCCH's instruments in the area of transnational litigation, as well as the 1961 Apostille Convention, in 2022 ROAP conducted the following projects and activities:
  - a. Supported the organisation of an online seminar on "The HCCH & the Apostille Convention: Exploring the Benefits for AALCO Members", co-hosted by the HCCH and AALCO in March 2022. The seminar, attended by over 70 participants, introduced AALCO Member States to the 1961 Apostille Convention and illustrated the benefits of acceding to it.
  - b. Supported the organisation of the webinar "Cross-border Commercial Dispute Resolution - HCCH 2005 Choice of Court and 2019 Judgments Conventions", co-hosted by the HCCH and ABLI in July 2022.
  - c. Organised the workshop "HCCH Conventions Supporting Transnational Litigation in Civil or Commercial Matters: A Workshop to celebrate the Tenth Anniversary of the Regional Office for Asia and the Pacific (ROAP)", held in November 2022 in the Hong Kong SAR of the People's Republic of China.

#### *Cross-cutting*

2. In terms of projects or activities spanning multiple HCCH instruments, in 2022 ROAP:
  - a. Supported the organisation of HCCH Asia Pacific Week 2022, hosted from 17 to 21 October 2022 in Manila by the Government of the Philippines and the HCCH. Over a period of three days, the conference provided participants with a comprehensive overview of the HCCH and its Conventions across its various areas of work: from transnational litigation and apostille to international family and child protection law as well as commercial, digital and financial law. It was attended by over 450 participants representing government and judicial authorities, academic institutions, the civil society and the private sector from across the region.
  - b. Participated in the ASEAN Forum in Viet Nam on 17 and 18 November 2022: Introduction to the HCCH and its Conventions.
  - c. Participated in the annual conference of the Asian Private International Law Academy, held in Japan in December 2022, during which the Regional Representative delivered a keynote speech on the concept of Asian Principles of Private International Law.
  - d. Participated in the online meeting on Asian Principles of Private International Law organised by the Asian Private International Law Association in May 2022, during which the Regional Representative discussed pathways to amplify the voice of the Asia Pacific region within the framework of the HCCH.
  - e. Supported the implementation of the Memorandum of Understanding (MOU) for the secondment of legal professionals between the HCCH and the Government of the Hong Kong SAR. The PB hosted its first secondee under the MOU, Mr Cheuk Lun Yuen, Acting Senior Government Counsel of the Department of Justice of the HKSAR, from 13 September 2021 to 11 March 2022. Mr Yuen was succeeded by Ms Wei Wu, solicitor in private practice, hosted by the PB from 7 February to 5 August 2022, who was in turn followed by Ms Wen Qing Melissa Kiang, Senior Government Counsel of the Department of Justice of the HKSAR, hosted by the PB from 17 November 2022 to 16 November 2023.

## Annexe III : Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) (en anglais uniquement)

### A. Projects and activities<sup>1</sup>

#### *International Family and Child Protection Law*

1. In relation to the HCCH's instruments in the area of international family and child protection law, in 2022 ROLAC conducted the following projects and activities:
  - a. Assisted Central Authorities experiencing difficulties in establishing contact with their counterparts in certain States, facilitating the reestablishment of communications between them.
  - b. Conducted meetings with Central Authorities from Argentina, Bolivia, Chile, Colombia, Costa Rica, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Honduras, Peru, Uruguay and the United States of America to discuss the challenges experienced by them in the operation of the Conventions over which they hold responsibility and to identify possible actions to increase the effectiveness of their work. ROLAC also held meetings with officers from the Ministry of Foreign Affairs, judiciaries and parliaments from Argentina, Bolivia, Colombia, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Jamaica, Paraguay, and Trinidad and Tobago. Through these meetings, ROLAC explained the benefits of the HCCH Children's Conventions and provided support to ongoing processes of assessment or implementation of these Conventions. Follow up actions and support to some of these jurisdictions is expected to take place in 2023 and beyond.
  - c. Contributed to the organisation of the meetings of the SCs on the 2007 Child Support, 1993 Adoption and 2000 Protection of Adults Conventions, participating in preparatory sessions and assisting States from the region prior to and during the meetings.
  - d. Organised and participated in a series of trainings, seminars and academic events on international child abduction, protection of children, international adoption, and child support in Argentina, Barbados, Bolivia, Brazil, Colombia, Ecuador, Honduras, Jamaica, Trinidad and Tobago, Paraguay, and Peru. These activities contributed to the training of competent authorities and the identification of possible actions to address challenges faced by them in relevant jurisdictions. Some of these jurisdictions requested continued support to implement some of the identified actions and additional training for their operators. These activities included ROLAC's delivery of, and participation in, several judicial trainings in region, at the request of Contracting Parties. In June 2022, ROLAC organised a training on the 1980 Child Abduction Convention in collaboration with the Bolivian Judicial School, which was attended by more than 350 judges and judicial servants from Bolivia. In July 2022, ROLAC organised the first training for Caribbean Judges with the Supreme Court of Jamaica, attended by the Jamaican Competent Judges and IHNJ

---

<sup>1</sup> ROLAC wishes to express its gratitude to the many Central Authorities that provided support in the organisation of capacity-building activities aimed at strengthening the operation of HCCH Conventions and instruments across the region, including the CAs of Argentina (Child Abduction), Brazil (Service, Evidence and Child Support), Nicaragua (Service, Evidence and Child Support), Uruguay (Protection of Children), the United Kingdom (Child Abduction and Protection of Children), the United States of America (Child Abduction), as well as to judges of the IHNJ from Argentina, Australia, Paraguay, the United Kingdom, the United States of America, Uruguay and Trinidad and Tobago, who shared their experiences during the judicial trainings on the 1980 Child Abduction and 1996 Protection of Children Conventions held in Argentina, Bolivia, Barbados, Ecuador, Honduras, and Trinidad and Tobago. ROLAC also wishes to recognise the work of National Organs and IHNJ Members from Argentina, Barbados, Bolivia, Brazil, Colombia, Costa Rica, Ecuador, Paraguay, Peru and Trinidad and Tobago in the organisation of trainings or other activities focused on the HCCH Conventions in their respective States.

Members from Bermuda, Curaçao, Guyana and Suriname. Later in the year, in September 2022, ROLAC organised a training on the 1980 Child Abduction and 1996 Child Protection Conventions in Barbados, in cooperation with the Barbados Judicial School, with the participation of more than 27 judges and senior practitioners from Barbados, the Bahamas, Belize and Trinidad and Tobago. This training was followed, within the same month, by another hybrid training on the 1980 Child Abduction Convention in Trinidad and Tobago, organised with the IHNJ Member from Trinidad and Tobago and the Judicial Education Institute. It was attended by more than 15 judges from Trinidad and Tobago and the Bahamas. In October 2022 ROLAC and the Central Authority of Honduras organised a training on the 1980 Child Abduction, 1996 Child Protection and 2007 Child Support Conventions, aimed at judges as well as Central Authority officers, psychologists, social workers, public defenders and prosecutors, in which the need to develop a draft procedural law to allow for the swift application of the 1980 Child Abduction Convention was stressed. In that same month ROLAC assisted the IHNJ and the Judicial School of Paraguay in the organisation of a judicial training, attended by more than 100 judges, public defenders, prosecutors and rapporteurs of the Ministers of the Supreme Court. Finally, in December 2022, ROLAC assisted the Supreme Court of Ecuador and the American and Canadian Embassies in the organisation of a training for approximately 300 judges, Central Authority officers, public defenders, police officers, Ministry of Foreign Affairs officers and others. The training was followed by a workshop for actors involved in child abduction cases, with the aim of identifying the challenges in child abduction proceedings experienced by each of the institutions involved and discussing possible actions to address them.

ROLAC also participated in seminars on child abduction and mediation organised by the IHNJ Members from Argentina, Brazil and Colombia.

- e. Continued supporting Members of the IHNJ from the region. In this regard, ROLAC responded to inquiries and discussed in detail specific aspects of the implementation and operation of these Conventions in their States, in particular the 1980 Child Abduction and 1996 Protection of Children Conventions, through bilateral meetings and various channels of communication. In 2022 ROLAC organised the First Meeting of Caribbean Judges of the IHNJ, in cooperation with the IHNJ Member from Trinidad and Tobago. This meeting resulted in several concrete results. First of all, the establishment of a WhatsApp group, which will facilitate communications and strengthen relations between members of the IHNJ from the Caribbean (complementing the WhatsApp group established in 2021 for members from Latin America). Secondly, the subsequent participation of judges from Belize and the Bahamas in the judicial trainings on the 1980 Child Abduction and 1996 Protection of Children Conventions organised in Jamaica, Barbados and Trinidad and Tobago later in the year (see above). Thirdly, the commitment by some IHNJ Members from the Caribbean to develop case management guidelines for child abduction proceedings in their respective jurisdictions (Trinidad and Tobago, Barbados and Jamaica). ROLAC has committed to provide support for the completion of these actions.
- f. Contributed to the incorporation of new caselaw from the region to INCADAT, among others by identifying cases and coordinating the work of editors and translators. Throughout 2022, and as in previous years, a team of PIL professors, young lawyers, and law students, coordinated by Professor Nieve Rubaja, prepared summaries of child abduction decisions from the region for the database, holding monthly meetings with the participation of experts

from different parts of the world to discuss caselaw and specific topics of interpretation and application of the 1980 Child Abduction Convention<sup>2</sup>.

- g. Assisted Argentina (Buenos Aires Province) and Ecuador in the revision and development of implementing legislation for the 1980 Child Abduction Convention. This assistance will continue in these and other jurisdictions that may require ROLAC's assistance during the course of the year.
- h. Assisted the Central Authorities of Honduras, Ecuador, and Bolivia with the revision of their internal guidelines for addressing child abduction cases at the administrative level.
- i. Continued providing assistance to Argentina and Panama in their respective processes of development and implementation of pilot programmes on mediation and supported Brazil in the early stages of the development of its own pilot programme for the 2<sup>nd</sup> Federal Region (including putting them in contact with REUNITE, which has started providing assistance for the implementation of this project).

#### *Transnational Litigation and Apostille*

- 2. In relation to the HCCH's instruments in the area of transnational litigation, as well as the 1961 Apostille Convention, in 2022 ROLAC conducted the following projects and activities:
  - d. Participated in seminars in Argentina and Peru, focused on legal cooperation and the work of the HCCH.
  - e. Met with representatives of the legislatures of El Salvador, to discuss the 1970 Evidence Convention (currently before Congress), and of Paraguay, to encourage approval of the 1965 Service and 1970 Evidence Conventions (before Congress at the time).
  - f. Met with Spain's Central Authority under the 1961 Apostille Convention to hear about their new developments on the electronic apostille programme (e-APP) and explore possible support they might be able to provide for States in the region. The Central Authority agreed to resume this dialogue once they have finalised implementing the project.
  - g. Organised a hybrid event in Argentina aimed at raising awareness of the 2019 Judgments Convention in the region in partnership with Torcuato Di Tella University.

#### *Cross-cutting*

- 3. In terms of projects or activities spanning multiple HCCH instruments, in 2022 ROLAC:
  - a. Continued to encourage States from the region to become Members of the HCCH and to provide support to States in the process of becoming Members or States which have recently become Members. Among others, in 2022 ROLAC provided advice to Bolivia, Colombia, Guatemala, Guyana and Trinidad and Tobago on the process of becoming Members, including by meeting with key stakeholders in these States in order to encourage them to pass legislation to approve the Statute of the HCCH, and supported Honduras and El Salvador in the process of organising their respective National Organs.

---

<sup>2</sup> The HCCH thanks Prof. Nieve Rubaja (Director), Prof. Emilia Gortari Wirz (Assistant), and all the members of the team (Sofia Aldana Ansalone; Mariano Miranda da Cruz; Romina Martín; Josefina Ordenavia; Natalia Belen Petz; Antonela Rojas; Martina Traveso; Daniela Agustina Vuchich; Valentina Romina Esperanza; Catalina Comte) for their sustained work and commitment to the work of HCCH and the issue of international child abduction.

- b. Supported the launch and organisation of the first two meetings of a new network of Latin American PIL associations,<sup>3</sup> which will meet regularly with a view to ensure greater coordination of their respective programmes of activities and to support the participation in PIL seminars and events of academics from States across the region, in particular States that have no academic associations or have a lower level of development of PIL. Through this network ROLAC will increase its capacity to follow relevant developments, identify at an early stage potential synergies and areas for cooperation, and exchange information on relevant HCCH projects and activities with organisations across the region, with the ultimate aim of increasing awareness of the HCCH, its instruments, and their benefits among States in the region, in particular those with limited engagement with PIL and the HCCH. The first two meetings of the network, held in May and June 2022, respectively, served, among others, to establish the basis for future coordination and information-sharing mechanisms. ROLAC intends to convoke a third meeting of the network in advance of CGAP's 2023 meeting.
- c. Continued advocating the further incorporation of PIL in the planning, implementation and monitoring of progress in the advancement of the UN SDGs. In particular, ROLAC has been exploring means to foreground the "international access to justice" dimension to discussions on SDG 16 (*i.e.*, assess how people can resolve conflicts with international components, and to what extent the necessary legal infrastructure needed has been implemented and is fulfilling its purposes). In this area, ROLAC has:
- i. Continued supporting the Supreme Court of Costa Rica in its assessment of the implementation of the SDGs at the judicial level, which includes measuring indicators relating to transnational access to justice. As part of this assessment, the Supreme Court has identified data related to judicial cooperation requests and exequaturs that were listed in the HCCH's questionnaire on parallel proceedings and provided information on its ongoing cooperation with the HCCH.
  - ii. Pursued conversations on this topic with the Government of Paraguay which has implemented a system ("Congress2030") which monitors progress towards the achievement of the SDGs by assessing projects implemented by Congress in terms of the SDG indicators they address.<sup>4</sup> The Paraguayan authorities expressed interest in learning more about Costa Rica's experience.
- d. In 2022 ROLAC and the International Law Department of the OAS<sup>5</sup> organised a joint meeting with legal advisors from OAS Member States responsible for PIL matters, attended by representatives of 16 States. The purpose of the meeting was to provide a forum for discussion and feedback on the Inter-American Juridical Committee and the HCCH's ongoing

---

<sup>3</sup> Asociación Argentina de Derecho Internacional (AADI); Rede Brasileira de Direito Internacional Privado; Asociación Chilena de Derecho Internacional privado (ADIPRI); Asociación de Derecho Internacional Privado y Comparado de Panamá (ADIPCOP); Centro de Estudios, Derecho y Economía (CEDEP-Paraguay) and the Instituto Paraguayo de Derecho Internacional Privado; Instituto Uruguayo de Derecho Internacional Privado Universidad de la República; Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado (AMEDIP); Maestría de Derecho Internacional Comparado de la Universidad Central de Venezuela Instituto de Derecho Maekelt; Instituto Antioqueño de Derecho Internacional Privado; and ASADIP.

<sup>4</sup> This platform was developed with the cooperation of Eurosocial and is currently being used by Spain and Paraguay.

<sup>5</sup> The Omnibus Resolution on International Law (AG/doc.5730/21) adopted by the OAS General Assembly on 5 November 2021 by the OAS General Assembly provides the framework for cooperation between the OAS and the HCCH. The resolution instructs the Department of International Law of the OAS to continue working in cooperation with other international organisations such as UNCITRAL, UNIDROIT and the HCCH in order to generate common proposals to reactivate activities related to the study and development of PIL and to promote, within those organisations, the work that has been carried out in the inter-American system. At the regional level, the resolution also instructs the Department of International Law to continue to work closely with the regional offices of these organisations (explicitly mentioning ROLAC) in order to jointly address issues currently being discussed within the expert groups of these forums.

work in this field. Accordingly, the agenda covered one topic of particular relevance to the CJI (the study “Contracts between Merchants with a Contractually Weak Party”), and one topic of particular relevance to the HCCH (the 1996 Child Protection Convention and its possible application in the protection of unaccompanied and separated children). There was also an open discussion on strategies for the OAS to resume its activities in the area of codification and progressive development of PIL as a follow up to the meeting on this matter held by the OAS Committee on Political and Juridical Affairs in July 2022.

- e. In October 2022 ROLAC participated in the XV Conference of ASADIP (“A Private International Law to Change the World”), organised in partnership with the Center for Law, Economics and Policy Studies (CEDEP) and the International Academy of Comparative Law (IACL) in Paraguay. ROLAC’s Representative intervened in a panel on “The UN Sustainable Development Goals and the Role of Private International Law” and also delivered a joint presentation on “The Inclusiveness of PIL” with Professor Veronica Ruiz Abou-Ning (University of Edinburgh), in which he highlighted challenges and suggested ideas to increase inclusiveness in the field of PIL and the HCCH, and participated in the “Meeting of International Forums on Private International Law”, established by ASADIP as a regular slot within its annual conference aimed at promoting dialogue between the different international organisations active in this field (HCCH, UNIDROIT, UNCITRAL and the OAS).
- f. ROLAC also continued its increasing relationship with regional and international intergovernmental organisations. Among others, ROLAC’s Representative:
  - i. Visited SICA’s headquarters in El Salvador, where he met with Secretary General Werner Vargas, and initiated negotiations towards a cooperation agreement;
  - ii. Delivered a presentation during a workshop addressing the trafficking of children organised by CARICOM and SICA;
  - iii. Met with UNICEF’s Regional Advisor on Child Protection and planned a series of trainings on HCCH Children’s Conventions for UNICEF officers, to take place in the first semester of 2023; and
  - iv. Met with his counterparts at the RO of the IOM to explore synergies, in particular on the promotion of the 1996 Child Protection Convention as a helpful tool to facilitate the protection of unaccompanied children.